

**CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE A PARTIR DE L'ENERGIE SOLAIRE PAR UNE INSTALLATION LAUREATE DE L'APPEL D'OFFRES « CENTRALES SUR BATIMENTS, SERRES ET HANGARS AGRICOLES ET OMBRIERES DE PARKING » DE SEPTEMBRE 2016**  
**CONTRAT N° .....**

**CONDITIONS PARTICULIERES  
COMPLETANT LES CONDITIONS GENERALES  
« FV16BCR V01 »**

*Le présent Contrat est conclu en vertu de la notification des lauréats à l'appel d'offres fixant les conditions de complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, implantées sur le territoire métropolitain continental, d'une puissance installée comprise entre 500 kWc et 8 MWc appartenant à la famille 2 de l'appel d'offres (les ombrières de parking sont exclus de la famille 2).*

Les pièces constitutives du Contrat sont :

- les conditions particulières, adaptées aux caractéristiques de l'installation du Producteur ;
- la notification de désignation lauréat de l'appel d'offres ;
- l'attestation de conformité et l'évaluation carbone ;
- Les conditions générales "FV16BCR V01" relatives au complément de rémunération de l'énergie électrique produite par des installations lauréates de l'appel d'offres ;
- le cahier des charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire n°2016/S 174-312851, dans sa version en vigueur à la date limite de remise de l'offre ainsi que les questions réponses rendues publiques ;

*En cas de contradiction ou de différence entre ces pièces, chacune d'elles prévaut sur la suivante selon l'ordre établi ci-dessus.*

*Le Producteur et le cocontractant reconnaissent avoir une parfaite connaissance des pièces constitutives du Contrat.*

Entre

**ELECTRICITE DE FRANCE**, Société Anonyme au capital de 1 505 133 838 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n° 552 081 317, dont le siège social est situé à Paris 8ème, dénommée ci-après « **le cocontractant** »

Et

.....[indiquer la forme juridique], inscrit(e) au registre du commerce et des sociétés sous le n°....., au capital social de : .....dont le siège social est situé : ....., dénommé(e) ci-après « **le Producteur** »

---

**1 CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION**

---

**1.1 Identification de l'installation**

Nom de l'installation : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Code SIRET de l'installation : ..... (à supprimer si le Producteur est un particulier)

**1.2 Caractéristiques principales**

L'installation appartient à la **famille 2** de l'appel d'offres.

Les caractéristiques de l'installation sont précisées dans le formulaire de candidature à l'appel d'offres, et le cas échéant, dans la ou les demande(s) de modification.

Elles comprennent notamment les informations suivantes :

- Installation lauréate de la période de candidature : ..... (1/2/3/4/5/6/7/8/9)
- Puissance de l'Installation : ..... kWc

---

Le cocontractant :

Le Producteur :

---

**2 PRIX DE REFERENCE**


---

Le prix de référence T (avant indexation et hors majoration/minoration liée à un investissement participatif ou à un financement participatif opérée après indexation) tel que défini dans le formulaire de candidature à l'appel d'offres, le cas échéant diminué conformément au cahier des charges<sup>1</sup>, est égale à : ..... €/MWh HT.

---

**3 INDEXATION DU PRIX DE REFERENCE ET MAJORATION/MINORATION APRES INDEXATION**


---

Le prix de référence T est indexé sur toute la durée du Contrat à chaque date anniversaire de la prise d'effet du contrat par l'application du coefficient L.

Les dernières valeurs définitives connues au 1<sup>er</sup> novembre précédant la date de prise d'effet du Contrat sont :

ICTrev-TS<sub>0</sub> = (base 100 – 2008) FM0ABE0000<sub>0</sub> = (base 100 – 2015)

**Option liée à un investissement participatif ou à un financement participatif (non cumulable)**

**(Cas d'engagement à l'investissement participatif de la part du producteur)**

A l'achèvement de l'installation, le Producteur respecte l'engagement à l'investissement participatif.

Le prix de référence T est alors majoré après indexation.

Le montant de la majoration est égale à 3 €/MWh. *(à supprimer si le Producteur n'a pas respecté son engagement ou si il n'est pas concerné par l'investissement participatif)*

Le Producteur ne respecte pas l'engagement d'investissement participatif, le prix de référence T est alors minoré après indexation.

Le montant de la minoration est égale à 3 €/MWh. *(à supprimer si le Producteur a respecté son engagement ou si il n'est pas concerné par l'investissement participatif)*

**(Cas d'engagement à un financement participatif de la part du producteur possible uniquement à partir de la période de candidature 4)**

A l'achèvement de l'installation, le Producteur respecte l'engagement à un financement participatif.

Le prix de référence T est alors majoré après indexation.

Le montant de la majoration est égale à 1 €/MWh. *(à supprimer si le Producteur n'a pas respecté son engagement ou si il n'est pas concerné par le financement participatif)*

Le Producteur ne respecte pas l'engagement à un financement participatif, le prix de référence T est alors minoré après indexation.

Le montant de la minoration est égale à 1 €/MWh. *(à supprimer si le Producteur a respecté son engagement ou si il n'est pas concerné par un financement participatif)*

---

**4 DATE DE PRISE D'EFFET, DUREE DU CONTRAT**


---

Conformément aux dispositions de l'article IV des Conditions Générales :

- la date de prise d'effet du Contrat est le .....
- la date de fin du Contrat est le .....

Le Producteur déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales " FV16BCR V01 " et en accepter toutes les dispositions.

Le présent Contrat est formé à la date de sa signature et est soumis aux dispositions réglementaires applicables à cette date.

Fait en deux exemplaires, à.....,

**LE COCONTRACTANT**

Représenté par  
En sa qualité de  
Le .....

**LE PRODUCTEUR**

Représenté par  
En sa qualité de  
Le .....

<sup>1</sup> Pour les installations lauréates des périodes 4 et postérieures.

---

Le cocontractant :

Le Producteur :